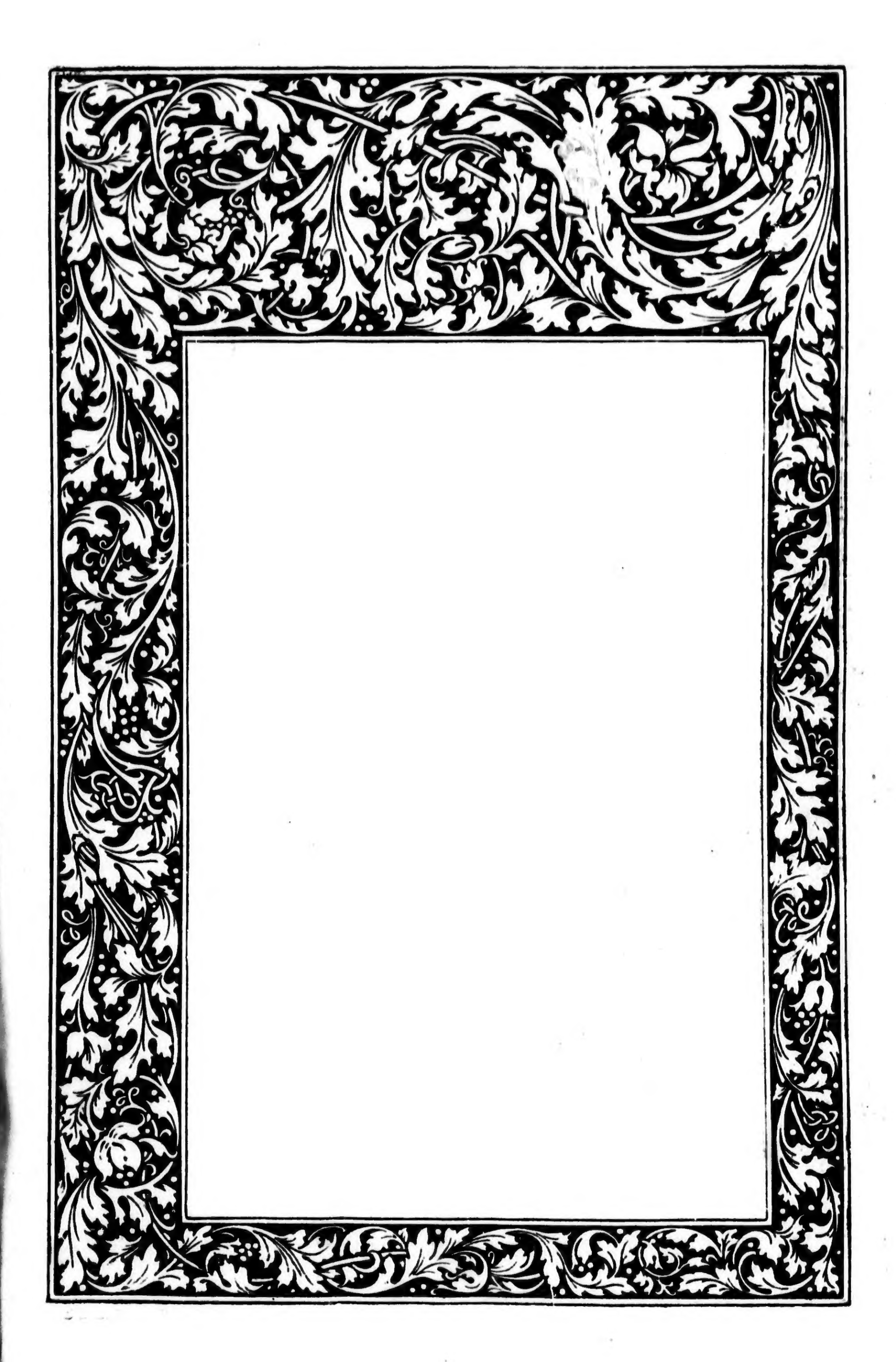
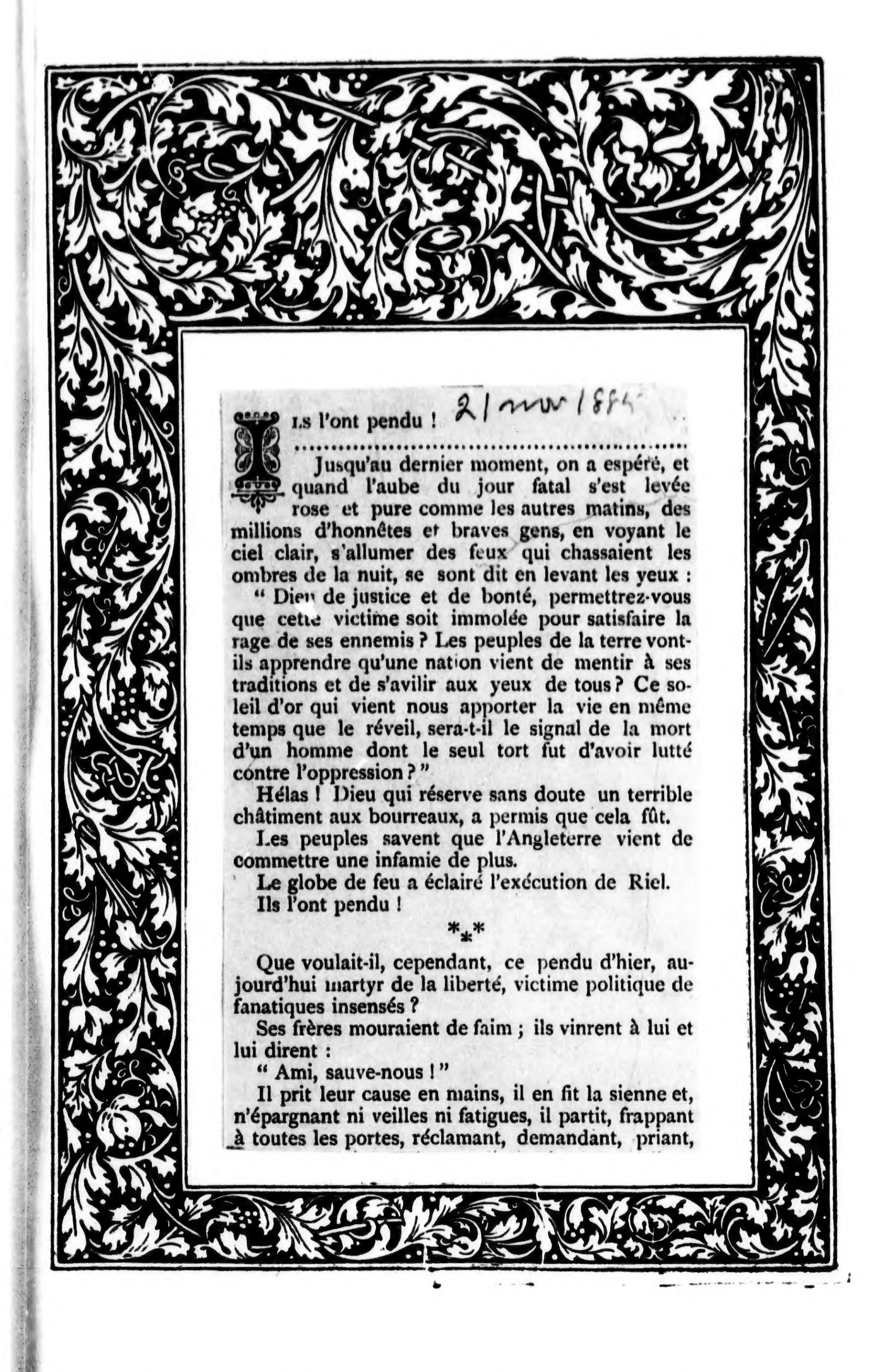






LOUIS RIEL





21 nov 1885

Ils l'ont pendu !

....

Jusqu'au dernier moment, on a espéré, et quand l'aube du jour fatal s'est levée rose et pure comme les autres matins, des millions d'honnêtes et braves gens, en voyant le ciel clair, s'allumer des feux qui chassaient les ombres de la nuit, se sont dit en levant les yeux :

" Dieu de justice et de bonté, permettrez-vous que cette victime soit immolée pour satisfaire la rage de ses ennemis ? Les peuples de la terre vont-ils apprendre qu'une nation vient de mentir à ses traditions et de s'avilir aux yeux de tous ? Ce soleil d'or qui vient nous apporter la vie en même temps que le réveil, sera-t-il le signal de la mort d'un homme dont le seul tort fut d'avoir lutté contre l'oppression ? "

Hélas ! Dieu qui réserve sans doute un terrible châtiment aux bourreaux, a permis que cela fût.

Les peuples savent que l'Angleterre vient de commettre une infamie de plus.

Le globe de feu a éclairé l'exécution de Riel.

Ils l'ont pendu !

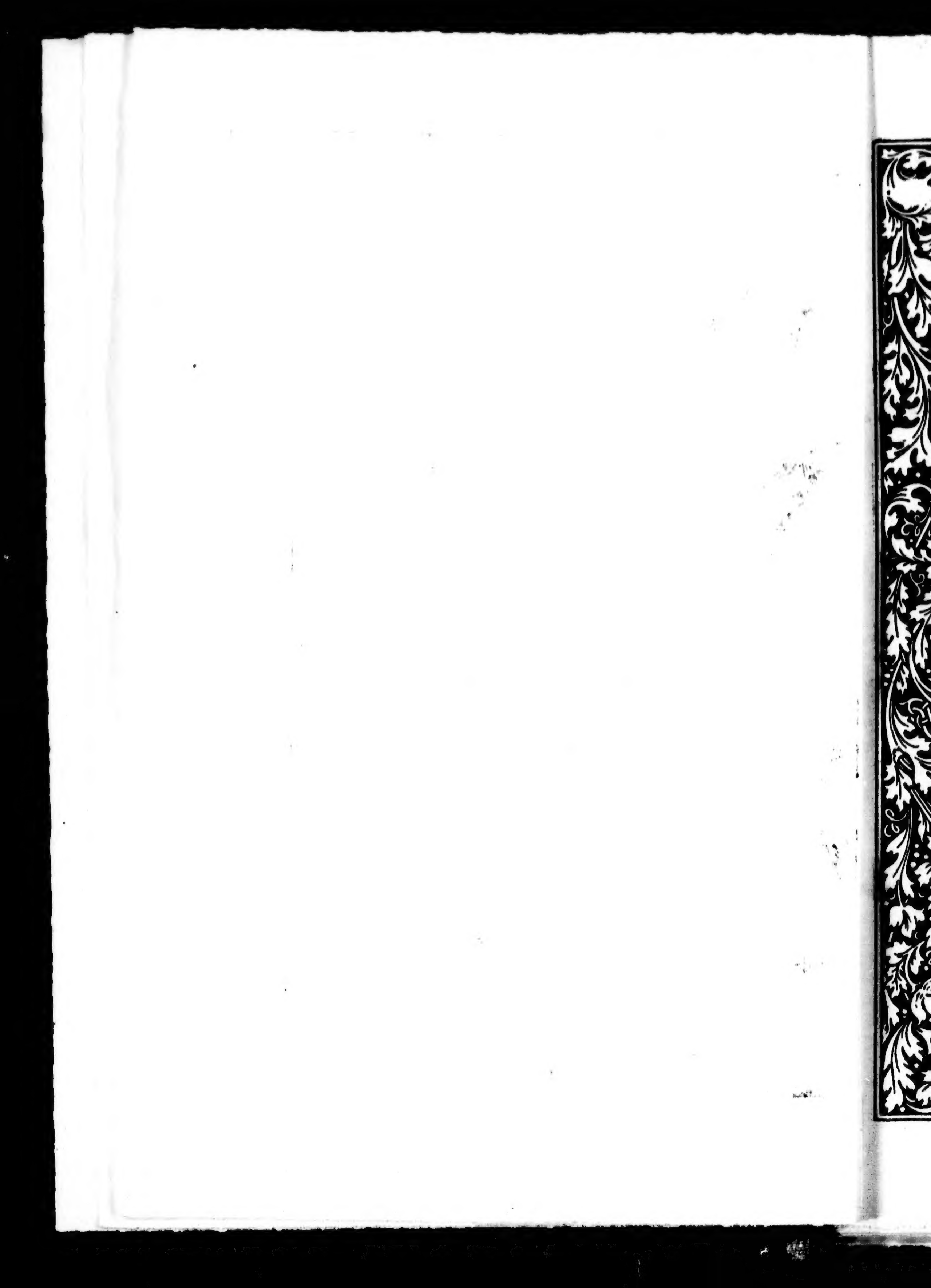
***

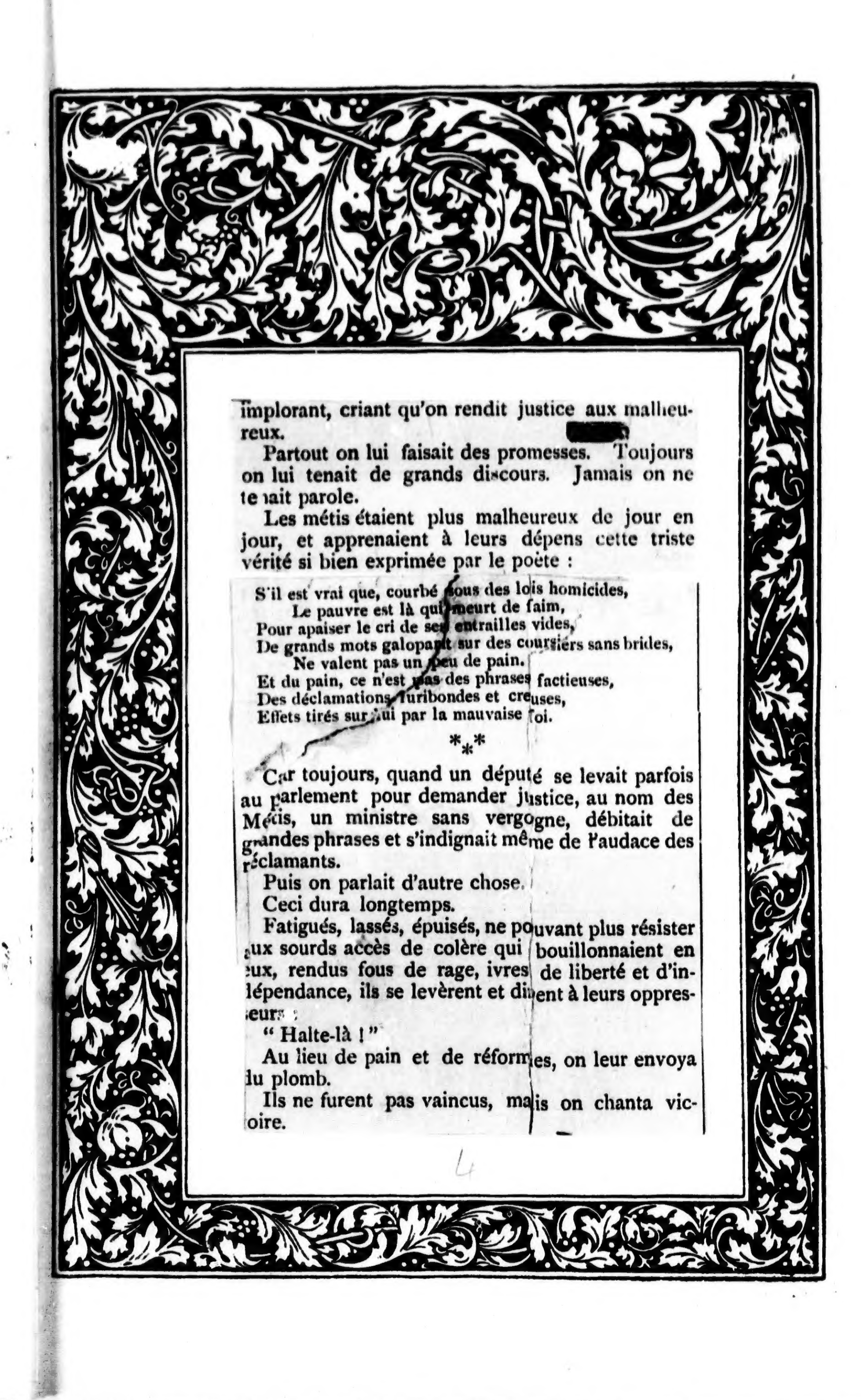
Que voulait-il, cependant, ce pendu d'hier, aujourd'hui martyr de la liberté, victime politique de fanatiques insensés ?

Ses frères mouraient de faim ; ils vinrent à lui et lui dirent :

" Ami, sauve-nous ! "

Il prit leur cause en mains, il en fit la sienne et, n'épargnant ni veilles ni fatigues, il partit, frappant à toutes les portes, réclamant, demandant, priant,





implorant, criant qu'on rendît justice aux malheureux. [redacted]

Partout on lui faisait des promesses. Toujours on lui tenait de grands discours. Jamais on ne tenait parole.

Les métis étaient plus malheureux de jour en jour, et apprenaient à leurs dépens cette triste vérité si bien exprimée par le poète :

S'il est vrai que, courbé sous des lois homicides,
Le pauvre est là qui meurt de faim,
Pour apaiser le cri de ses entrailles vides,
De grands mots galopant sur des coursiers sans brides,
Ne valent pas un peu de pain.
Et du pain, ce n'est pas des phrases factieuses,
Des déclamations furibondes et creuses,
Effets tirés sur lui par la mauvaise foi.

***

Car toujours, quand un député se levait parfois au parlement pour demander justice, au nom des Métis, un ministre sans vergogne, débitait de grandes phrases et s'indignait même de l'audace des réclamants.

Puis on parlait d'autre chose.

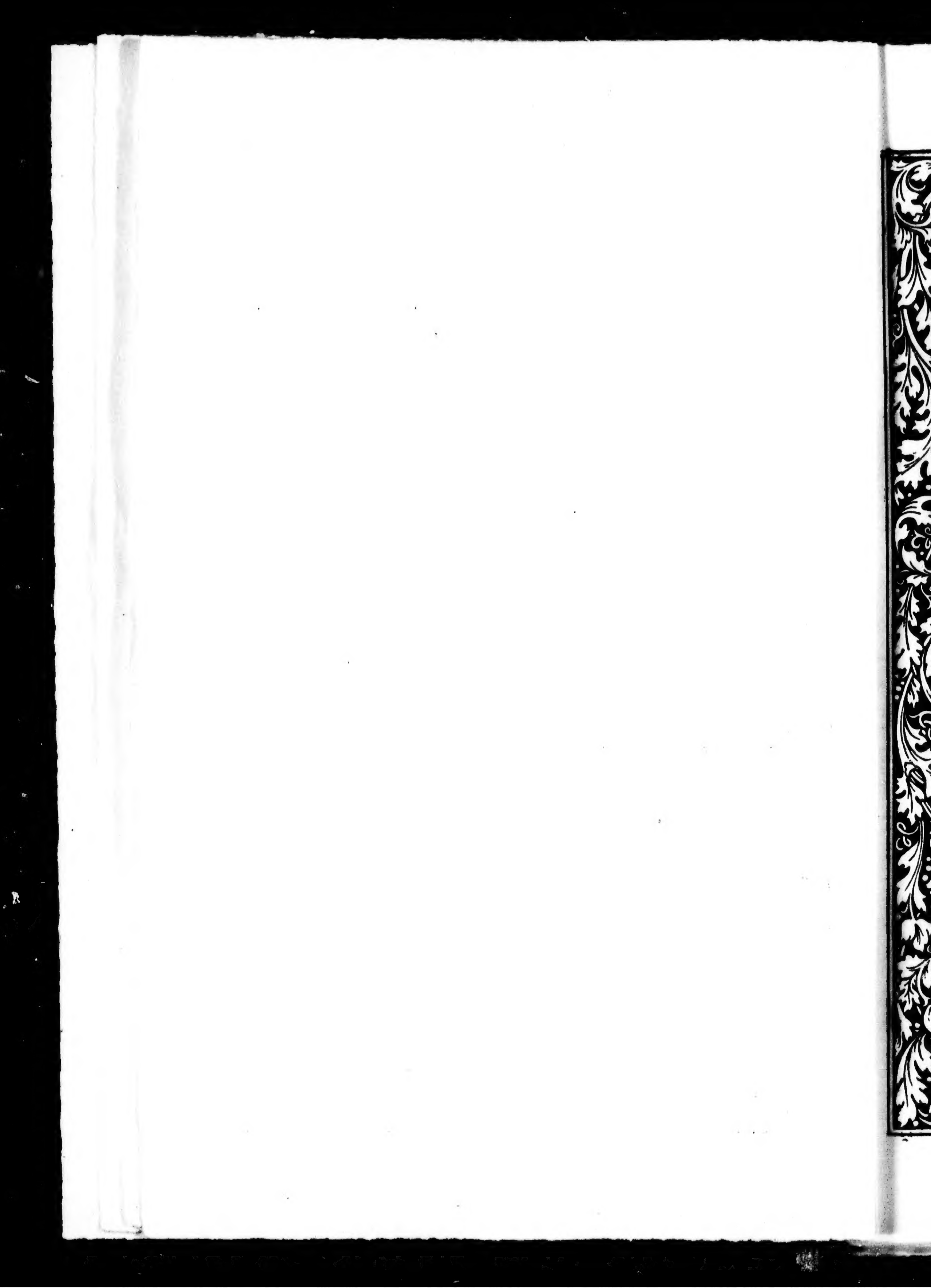
Ceci dura longtemps.

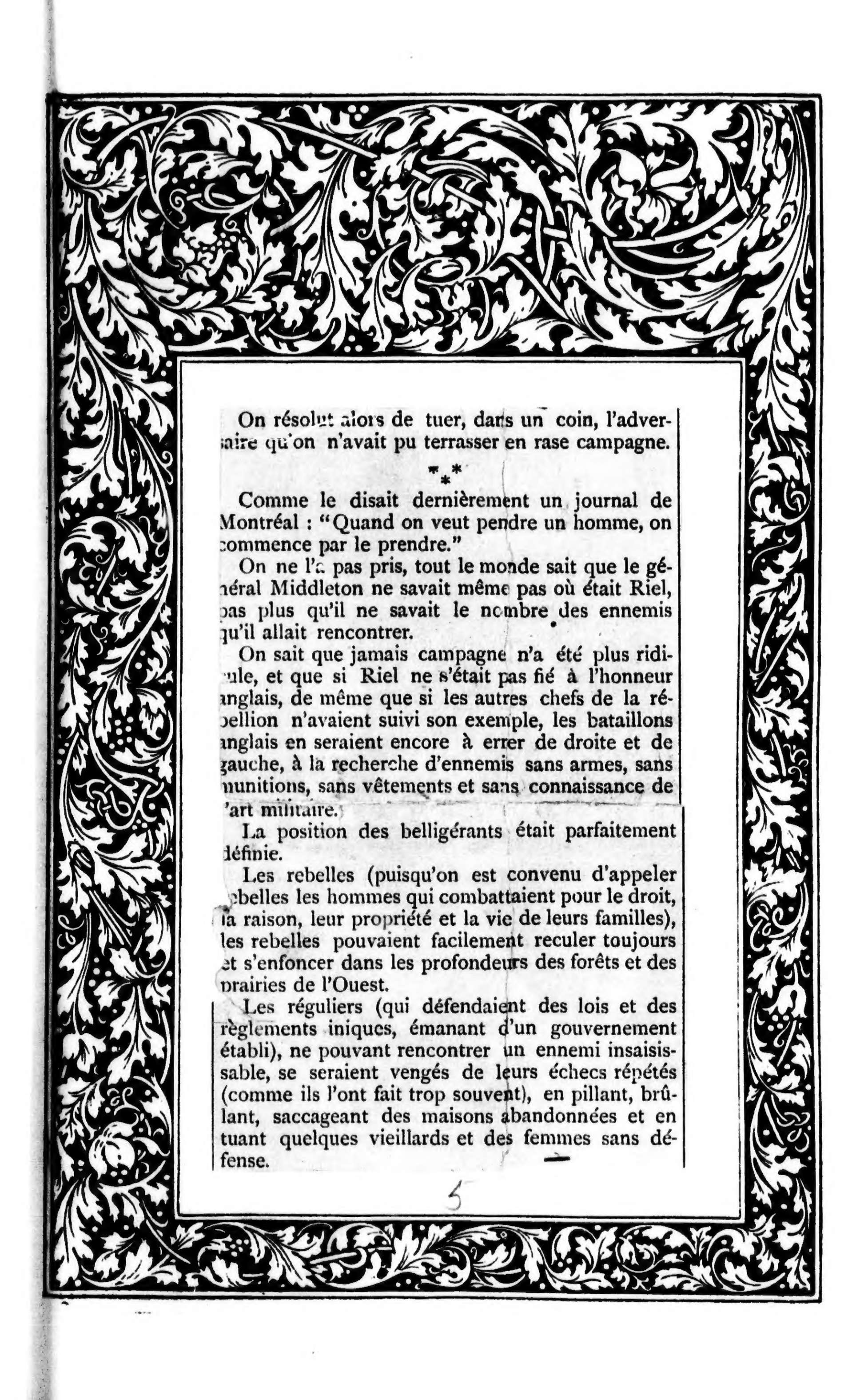
Fatigués, lassés, épuisés, ne pouvant plus résister aux sourds accès de colère qui bouillonnaient en eux, rendus fous de rage, ivres de liberté et d'indépendance, ils se levèrent et dirent à leurs oppresseurs :

" Halte-là ! "

Au lieu de pain et de réformes, on leur envoya du plomb.

Ils ne furent pas vaincus, mais on chanta victoire.





On résolut alors de tuer, dans un coin, l'adversaire qu'on n'avait pu terrasser en rase campagne.

***

Comme le disait dernièrement un journal de Montréal : "Quand on veut pendre un homme, on commence par le prendre."

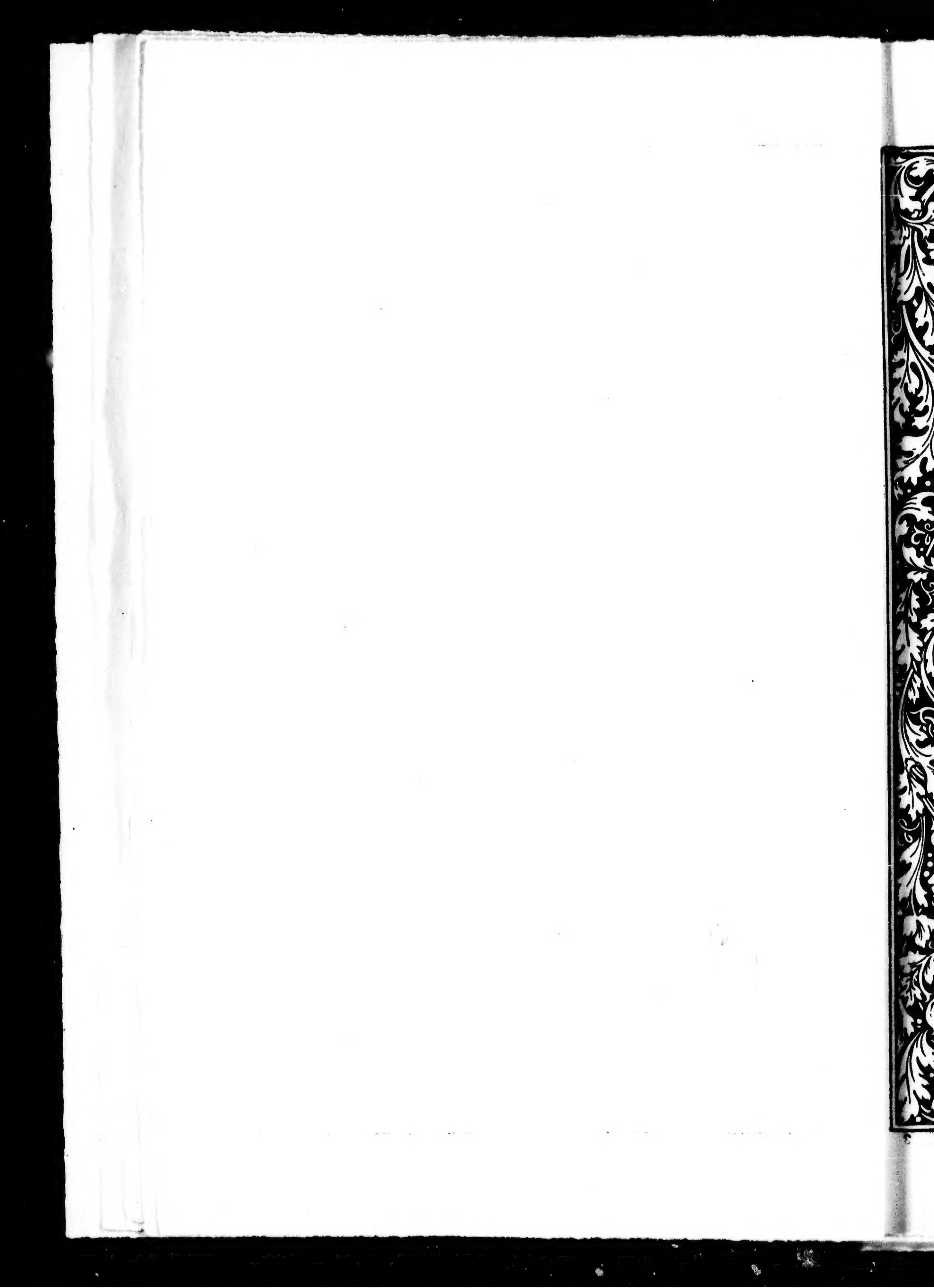
On ne l'a pas pris, tout le monde sait que le général Middleton ne savait même pas où était Riel, pas plus qu'il ne savait le nombre des ennemis qu'il allait rencontrer.

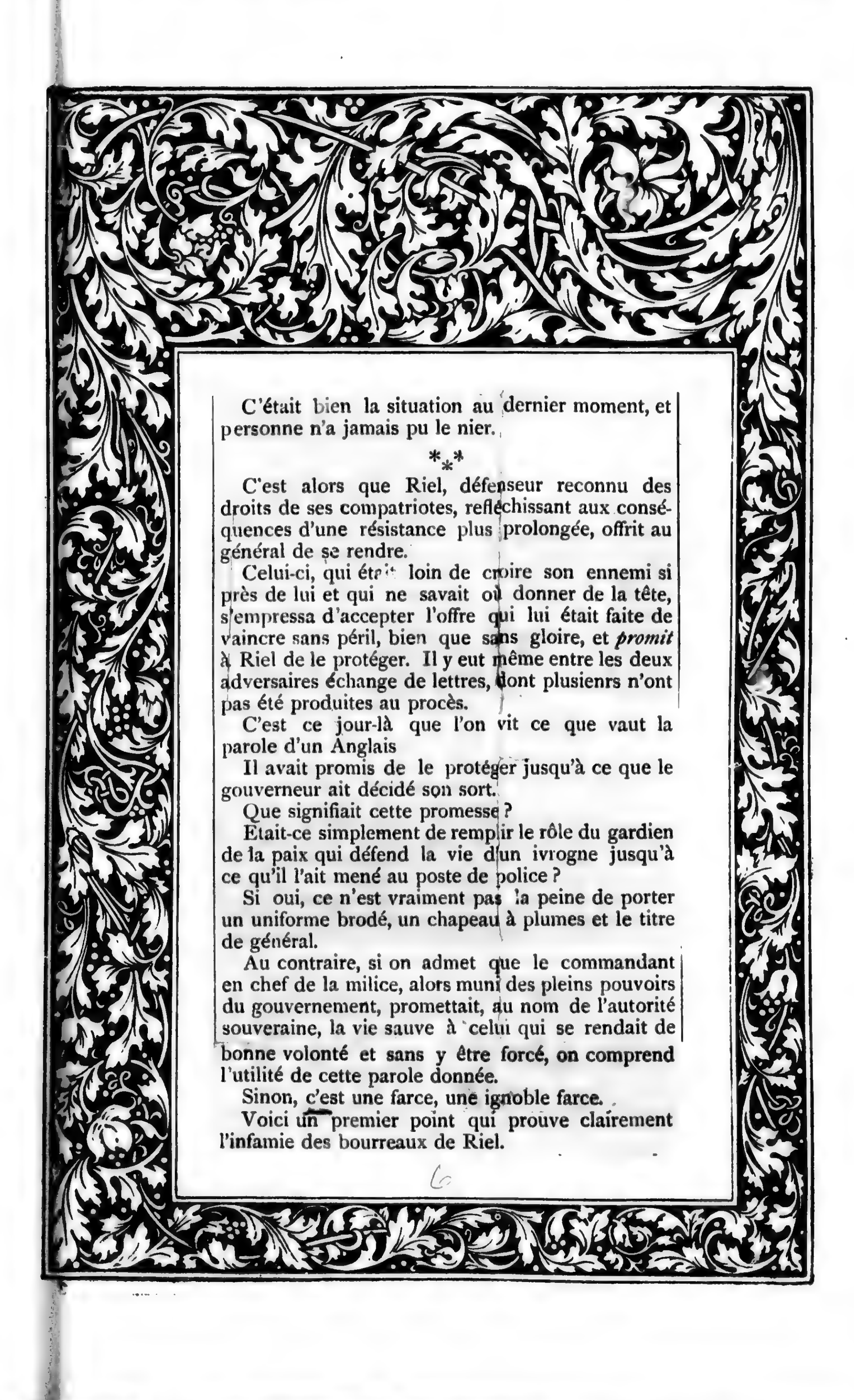
On sait que jamais campagne n'a été plus ridicule, et que si Riel ne s'était pas fié à l'honneur anglais, de même que si les autres chefs de la rébellion n'avaient suivi son exemple, les bataillons anglais en seraient encore à errer de droite et de gauche, à la recherche d'ennemis sans armes, sans munitions, sans vêtements et sans connaissance de l'art militaire.

La position des belligérants était parfaitement définie.

Les rebelles (puisqu'on est convenu d'appeler rebelles les hommes qui combattaient pour le droit, la raison, leur propriété et la vie de leurs familles), les rebelles pouvaient facilement reculer toujours et s'enfoncer dans les profondeurs des forêts et des prairies de l'Ouest.

Les réguliers (qui défendaient des lois et des règlements iniques, émanant d'un gouvernement établi), ne pouvant rencontrer un ennemi insaisissable, se seraient vengés de leurs échecs répétés (comme ils l'ont fait trop souvent), en pillant, brûlant, saccageant des maisons abandonnées et en tuant quelques vieillards et des femmes sans défense.





C'était bien la situation au dernier moment, et personne n'a jamais pu le nier.

***

C'est alors que Riel, défenseur reconnu des droits de ses compatriotes, refléchissant aux conséquences d'une résistance plus prolongée, offrit au général de se rendre.

Celui-ci, qui était loin de croire son ennemi si près de lui et qui ne savait où donner de la tête, s'empressa d'accepter l'offre qui lui était faite de vaincre sans péril, bien que sans gloire, et *promit* à Riel de le protéger. Il y eut même entre les deux adversaires échange de lettres, dont plusienrs n'ont pas été produites au procès.

C'est ce jour-là que l'on vit ce que vaut la parole d'un Anglais

Il avait promis de le protéger jusqu'à ce que le gouverneur ait décidé son sort.

Que signifiait cette promesse ?

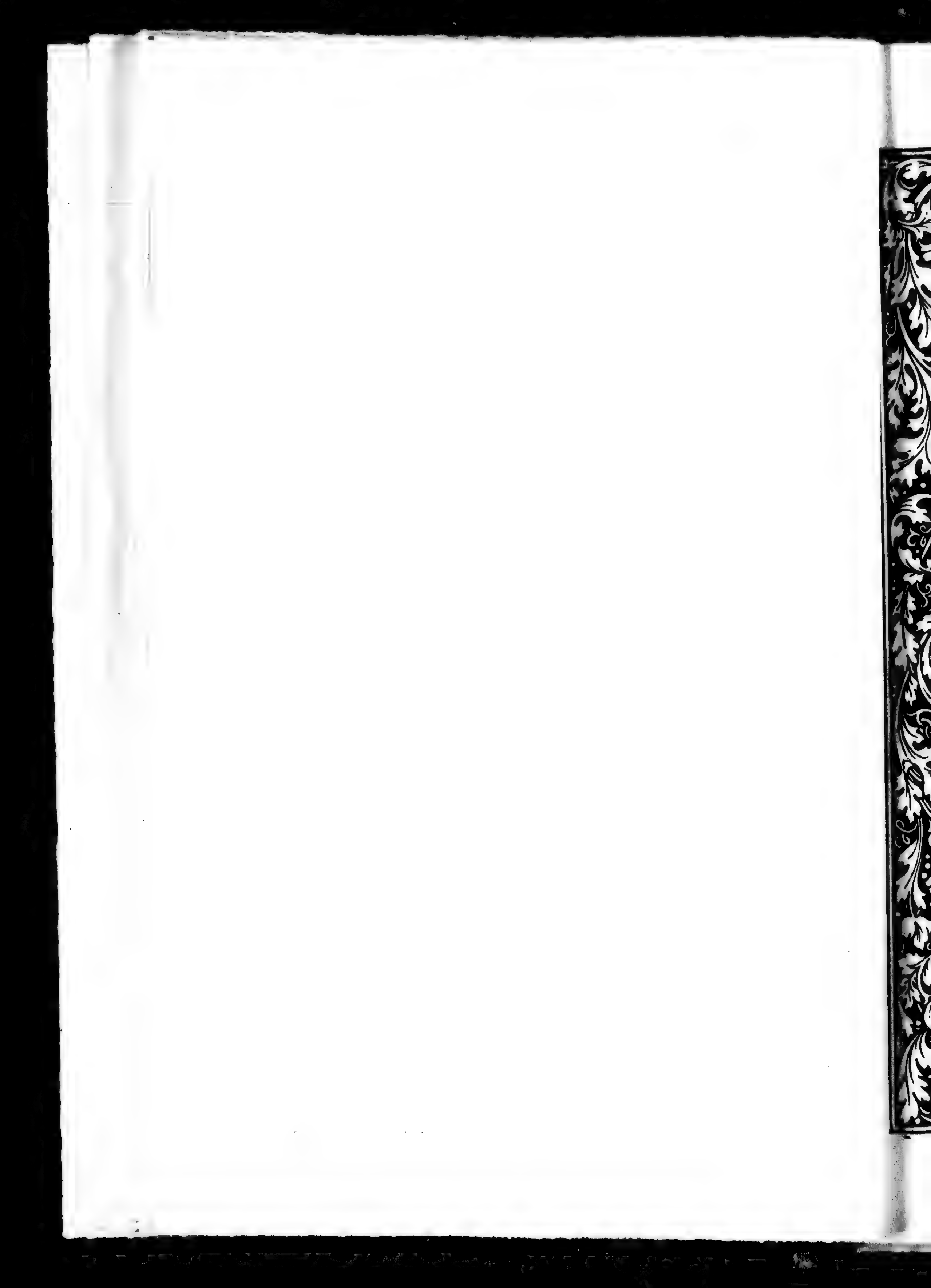
Etait-ce simplement de remplir le rôle du gardien de la paix qui défend la vie d'un ivrogne jusqu'à ce qu'il l'ait mené au poste de police ?

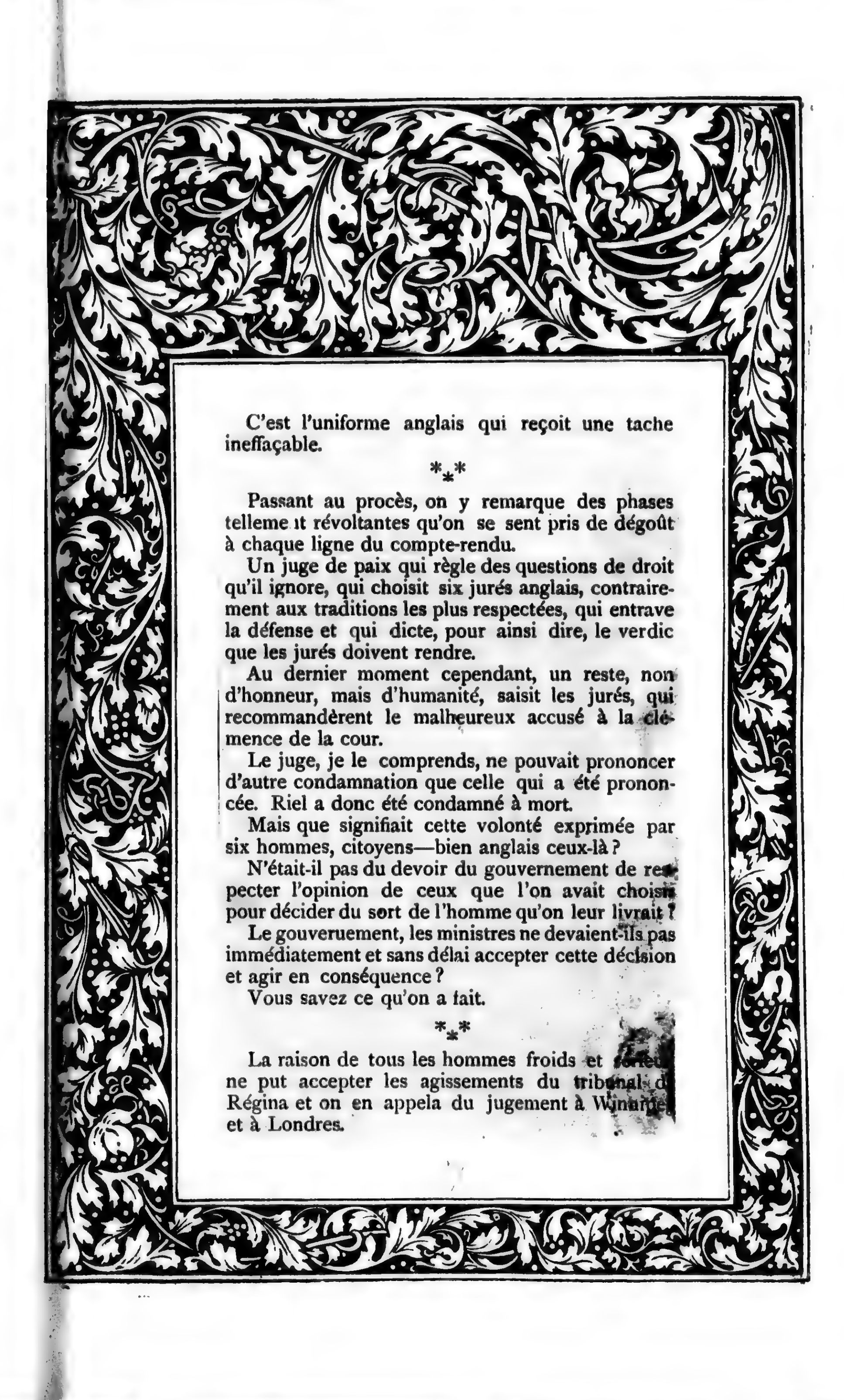
Si oui, ce n'est vraiment pas la peine de porter un uniforme brodé, un chapeau à plumes et le titre de général.

Au contraire, si on admet que le commandant en chef de la milice, alors muni des pleins pouvoirs du gouvernement, promettait, au nom de l'autorité souveraine, la vie sauve à celui qui se rendait de bonne volonté et sans y être forcé, on comprend l'utilité de cette parole donnée.

Sinon, c'est une farce, une ignoble farce.

Voici un premier point qui prouve clairement l'infamie des bourreaux de Riel.





C'est l'uniforme anglais qui reçoit une tache ineffaçable.

***

Passant au procès, on y remarque des phases telleme it révoltantes qu'on se sent pris de dégoût à chaque ligne du compte-rendu.

Un juge de paix qui règle des questions de droit qu'il ignore, qui choisit six jurés anglais, contrairement aux traditions les plus respectées, qui entrave la défense et qui dicte, pour ainsi dire, le verdic que les jurés doivent rendre.

Au dernier moment cependant, un reste, non d'honneur, mais d'humanité, saisit les jurés, qui recommandèrent le malheureux accusé à la clémence de la cour.

Le juge, je le comprends, ne pouvait prononcer d'autre condamnation que celle qui a été prononcée. Riel a donc été condamné à mort.

Mais que signifiait cette volonté exprimée par six hommes, citoyens—bien anglais ceux-là ?

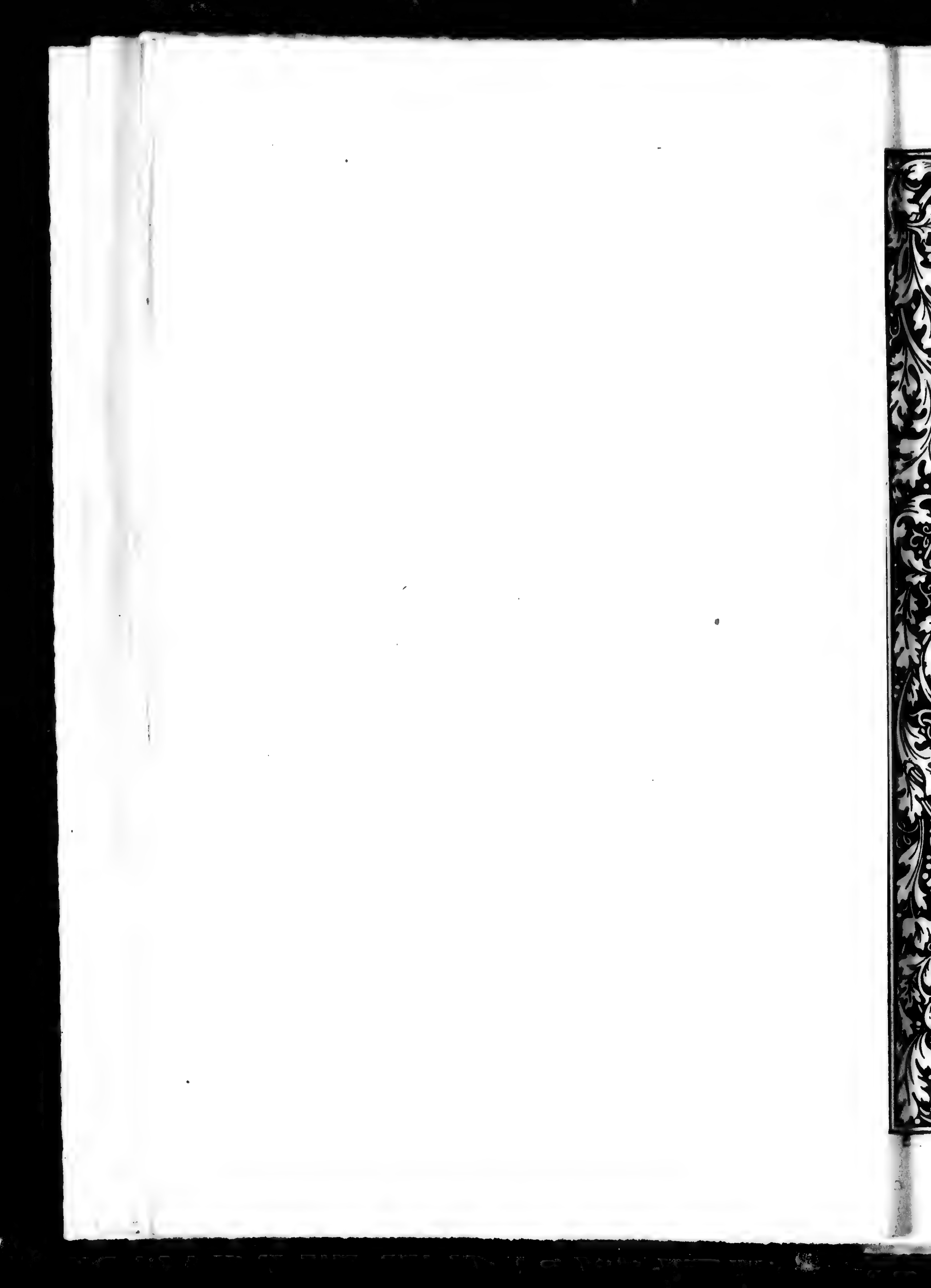
N'était-il pas du devoir du gouvernement de respecter l'opinion de ceux que l'on avait choisis pour décider du sort de l'homme qu'on leur livrait ?

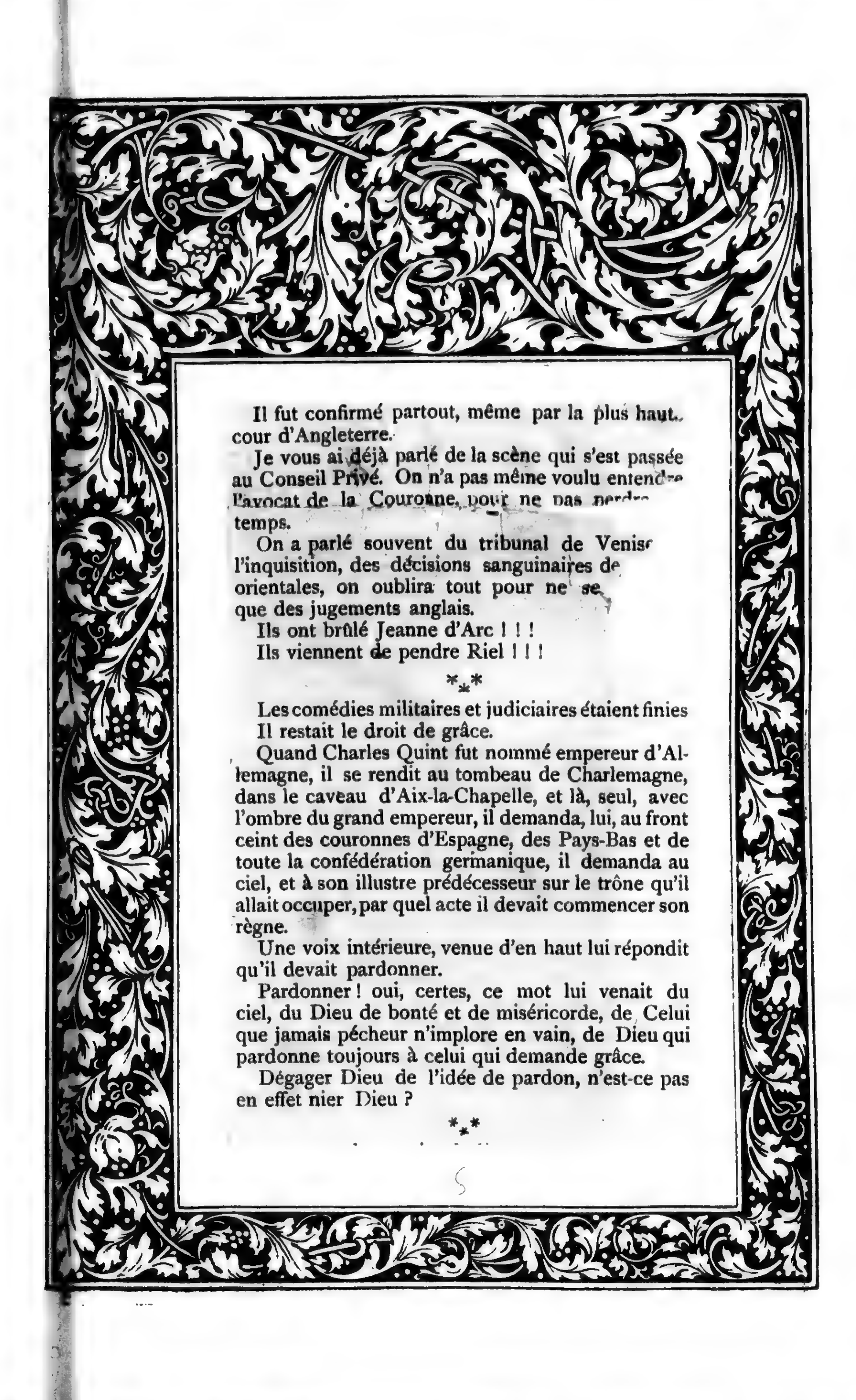
Le gouveruement, les ministres ne devaient-ils pas immédiatement et sans délai accepter cette décision et agir en conséquence ?

Vous savez ce qu'on a fait.

***

La raison de tous les hommes froids et sérieux ne put accepter les agissements du tribunal de Régina et on en appela du jugement à Winnipeg et à Londres.





Il fut confirmé partout, même par la plus haut. cour d'Angleterre.

Je vous ai déjà parlé de la scène qui s'est passée au Conseil Privé. On n'a pas même voulu entendre l'avocat de la Couronne, pour ne pas perdre temps.

On a parlé souvent du tribunal de Venise l'inquisition, des décisions sanguinaires de orientales, on oublira tout pour ne se que des jugements anglais.

Ils ont brûlé Jeanne d'Arc ! ! !

Ils viennent de pendre Riel ! ! !

***

Les comédies militaires et judiciaires étaient finies

Il restait le droit de grâce.

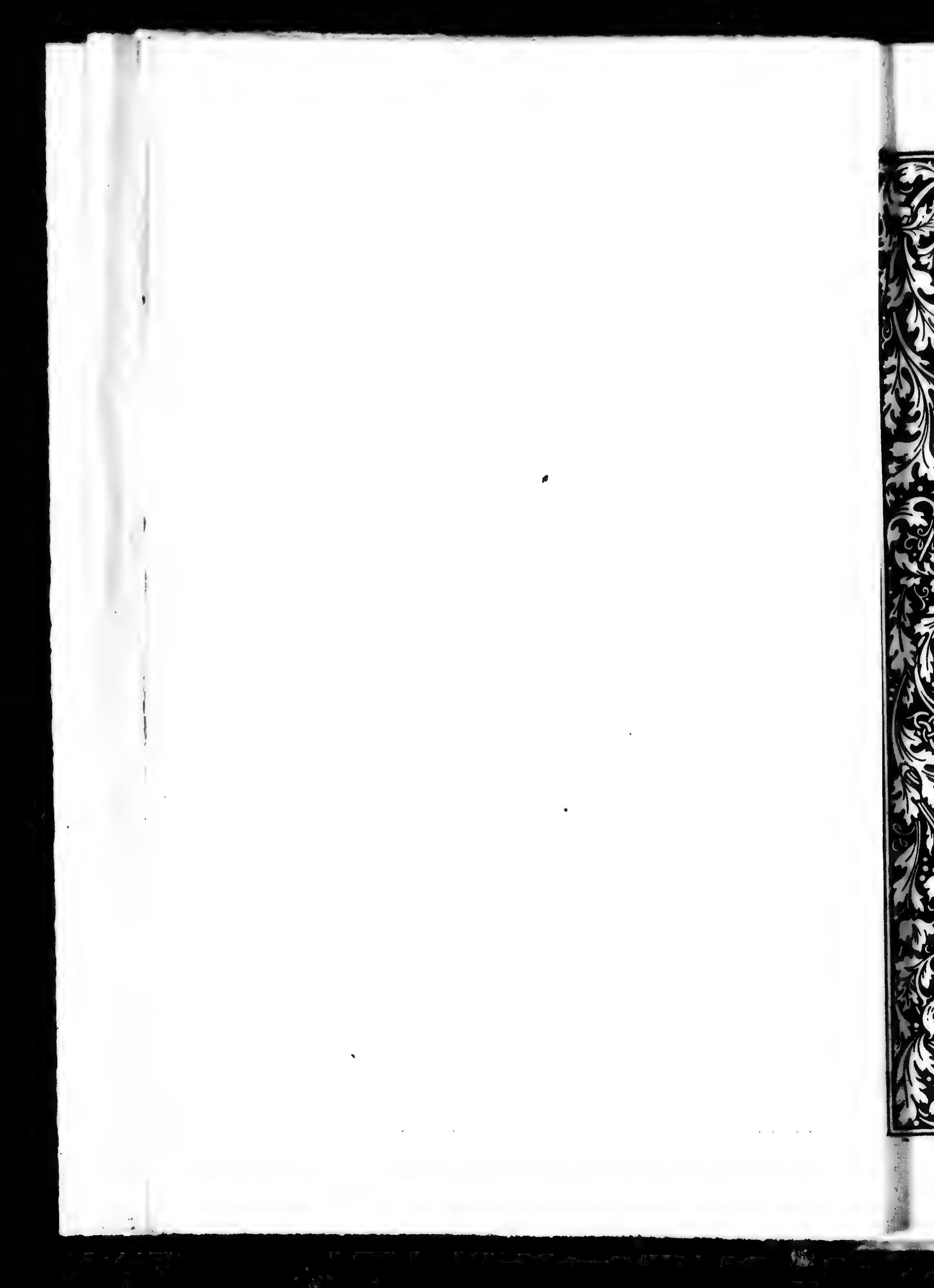
Quand Charles Quint fut nommé empereur d'Allemagne, il se rendit au tombeau de Charlemagne, dans le caveau d'Aix-la-Chapelle, et là, seul, avec l'ombre du grand empereur, il demanda, lui, au front ceint des couronnes d'Espagne, des Pays-Bas et de toute la confédération germanique, il demanda au ciel, et à son illustre prédécesseur sur le trône qu'il allait occuper, par quel acte il devait commencer son règne.

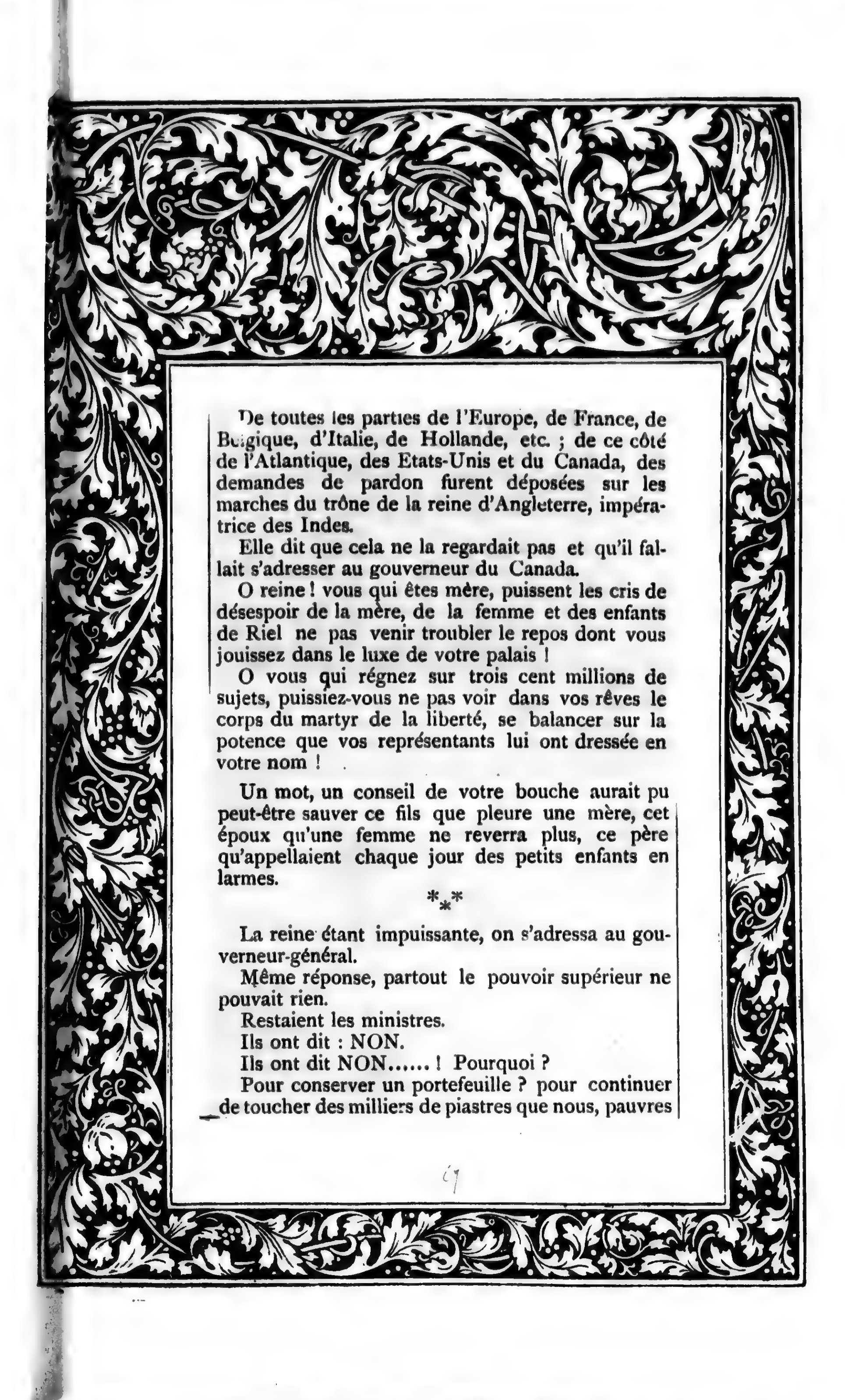
Une voix intérieure, venue d'en haut lui répondit qu'il devait pardonner.

Pardonner ! oui, certes, ce mot lui venait du ciel, du Dieu de bonté et de miséricorde, de Celui que jamais pécheur n'implore en vain, de Dieu qui pardonne toujours à celui qui demande grâce.

Dégager Dieu de l'idée de pardon, n'est-ce pas en effet nier Dieu ?

***





De toutes les parties de l'Europe, de France, de Belgique, d'Italie, de Hollande, etc. ; de ce côté de l'Atlantique, des Etats-Unis et du Canada, des demandes de pardon furent déposées sur les marches du trône de la reine d'Angleterre, impératrice des Indes.

Elle dit que cela ne la regardait pas et qu'il fallait s'adresser au gouverneur du Canada.

O reine ! vous qui êtes mère, puissent les cris de désespoir de la mère, de la femme et des enfants de Riel ne pas venir troubler le repos dont vous jouissez dans le luxe de votre palais !

O vous qui régnez sur trois cent millions de sujets, puissiez-vous ne pas voir dans vos rêves le corps du martyr de la liberté, se balancer sur la potence que vos représentants lui ont dressée en votre nom !

Un mot, un conseil de votre bouche aurait pu peut-être sauver ce fils que pleure une mère, cet époux qu'une femme ne reverra plus, ce père qu'appellaient chaque jour des petits enfants en larmes.

***

La reine étant impuissante, on s'adressa au gouverneur-général.

Même réponse, partout le pouvoir supérieur ne pouvait rien.

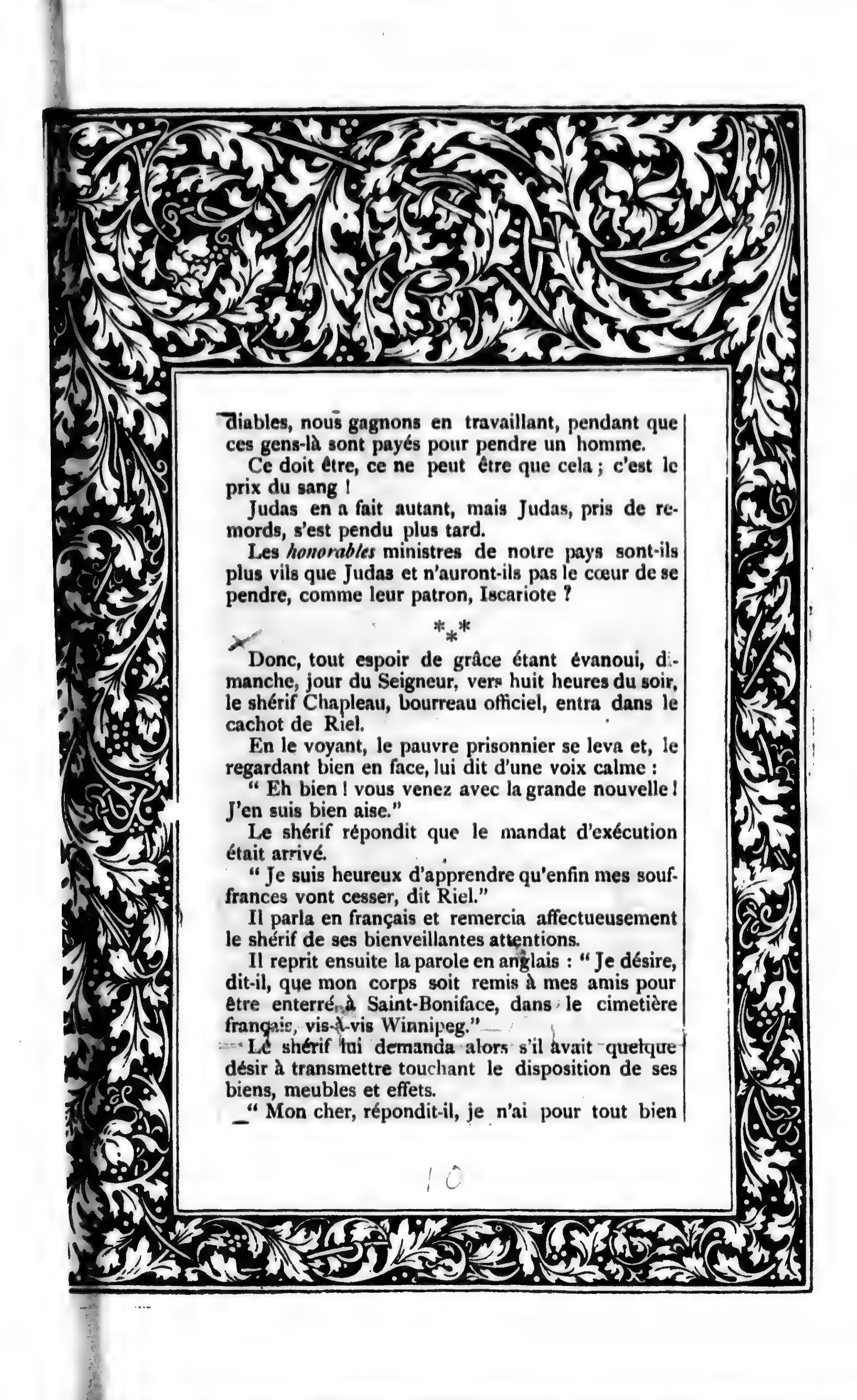
Restaient les ministres.

Ils ont dit : NON.

Ils ont dit NON...... ! Pourquoi ?

Pour conserver un portefeuille ? pour continuer de toucher des milliers de piastres que nous, pauvres





diables, nous gagnons en travaillant, pendant que ces gens-là sont payés pour pendre un homme.

Ce doit être, ce ne peut être que cela ; c'est le prix du sang !

Judas en a fait autant, mais Judas, pris de remords, s'est pendu plus tard.

Les *honorables* ministres de notre pays sont-ils plus vils que Judas et n'auront-ils pas le cœur de se pendre, comme leur patron, Iscariote ?

***

Donc, tout espoir de grâce étant évanoui, dimanche, jour du Seigneur, vers huit heures du soir, le shérif Chapleau, bourreau officiel, entra dans le cachot de Riel.

En le voyant, le pauvre prisonnier se leva et, le regardant bien en face, lui dit d'une voix calme :

" Eh bien ! vous venez avec la grande nouvelle ! J'en suis bien aise."

Le shérif répondit que le mandat d'exécution était arrivé.

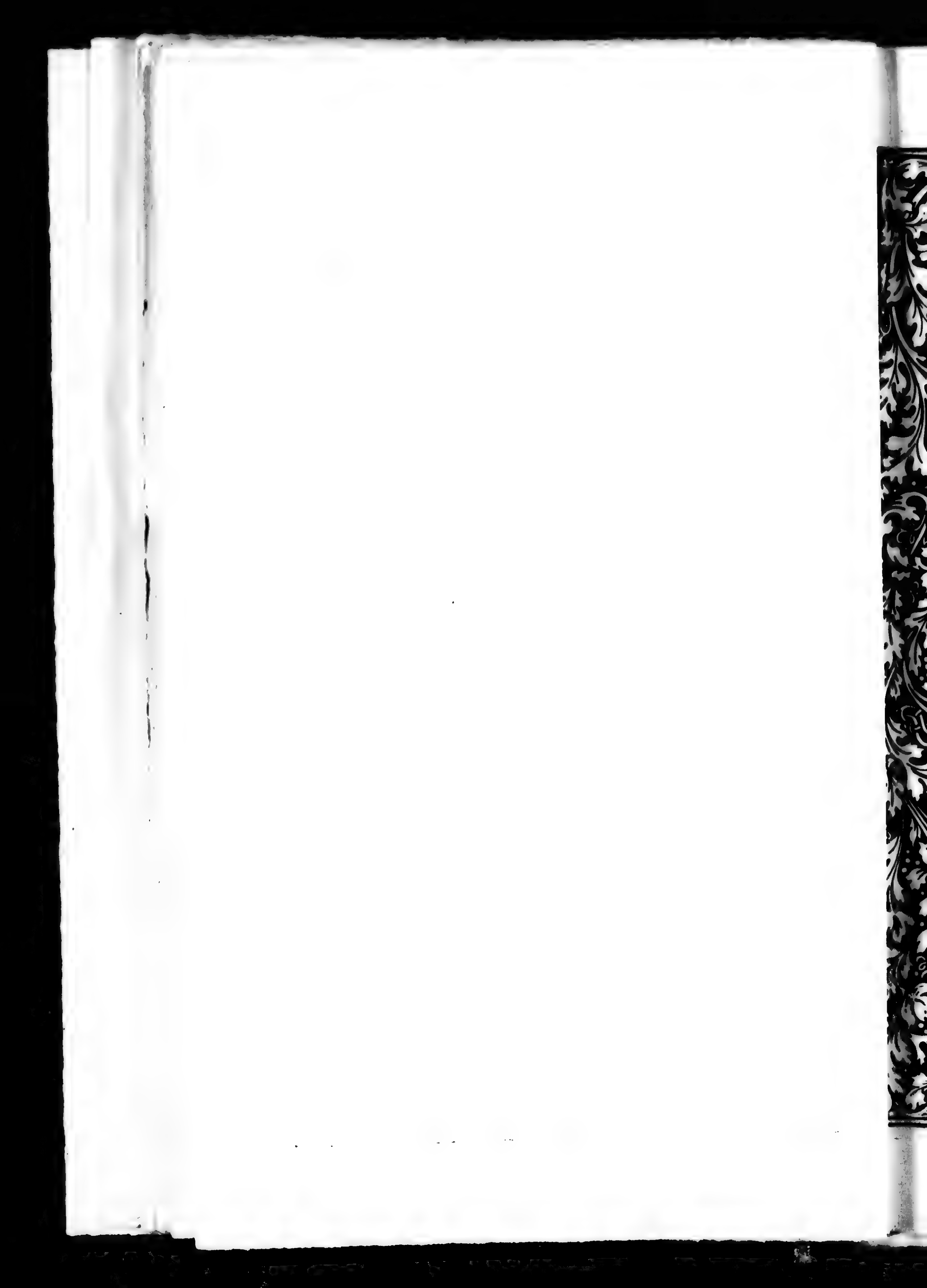
" Je suis heureux d'apprendre qu'enfin mes souffrances vont cesser, dit Riel."

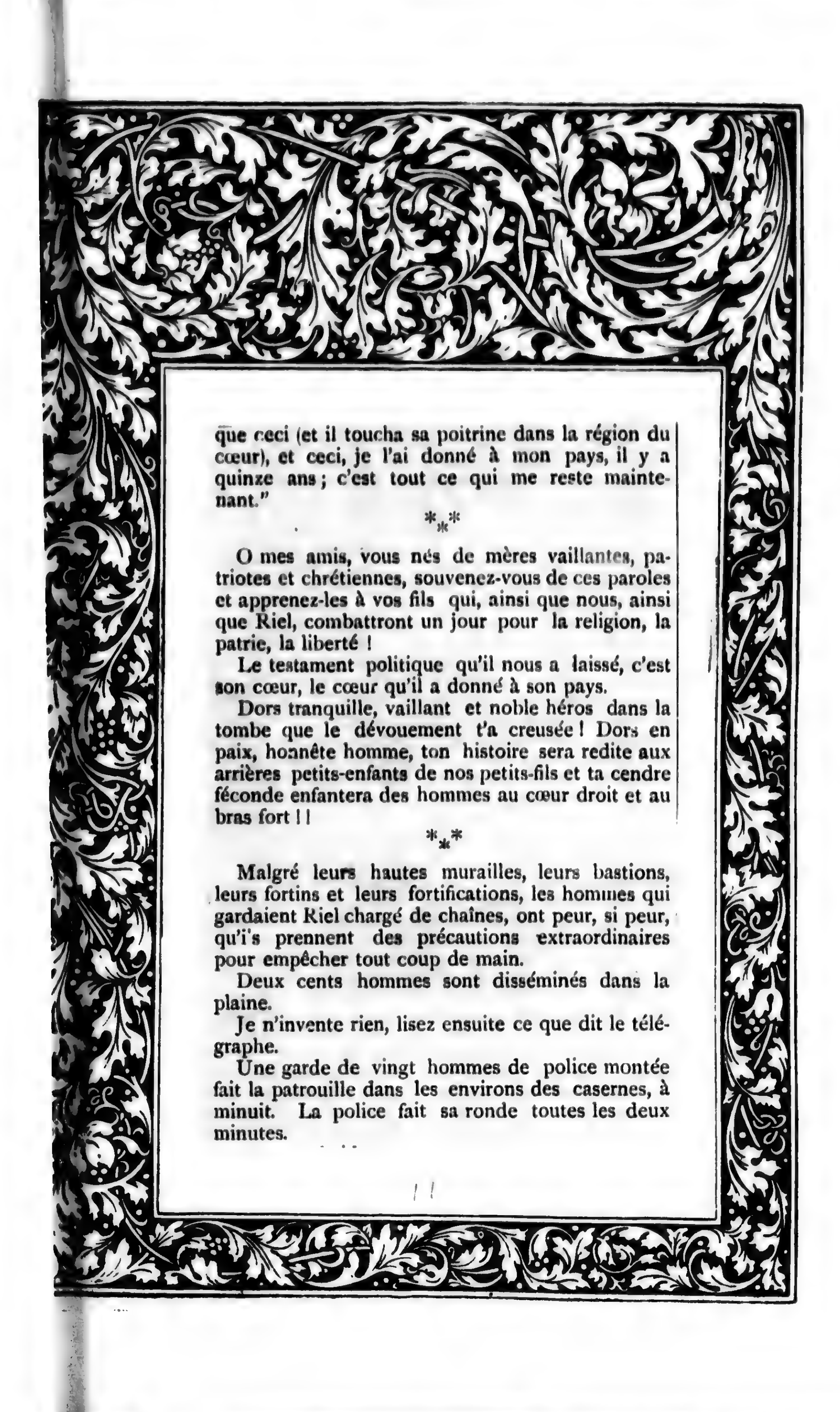
Il parla en français et remercia affectueusement le shérif de ses bienveillantes attentions.

Il reprit ensuite la parole en anglais : " Je désire, dit-il, que mon corps soit remis à mes amis pour être enterré à Saint-Boniface, dans le cimetière français, vis-à-vis Winnipeg."

Le shérif lui demanda alors s'il avait quelque désir à transmettre touchant le disposition de ses biens, meubles et effets.

" Mon cher, répondit-il, je n'ai pour tout bien





que ceci (et il toucha sa poitrine dans la région du cœur), et ceci, je l'ai donné à mon pays, il y a quinze ans ; c'est tout ce qui me reste maintenant."

***

O mes amis, vous nés de mères vaillantes, patriotes et chrétiennes, souvenez-vous de ces paroles et apprenez-les à vos fils qui, ainsi que nous, ainsi que Riel, combattront un jour pour la religion, la patrie, la liberté !

Le testament politique qu'il nous a laissé, c'est son cœur, le cœur qu'il a donné à son pays.

Dors tranquille, vaillant et noble héros dans la tombe que le dévouement t'a creusée ! Dors en paix, honnête homme, ton histoire sera redite aux arrières petits-enfants de nos petits-fils et ta cendre féconde enfantera des hommes au cœur droit et au bras fort ! !

***

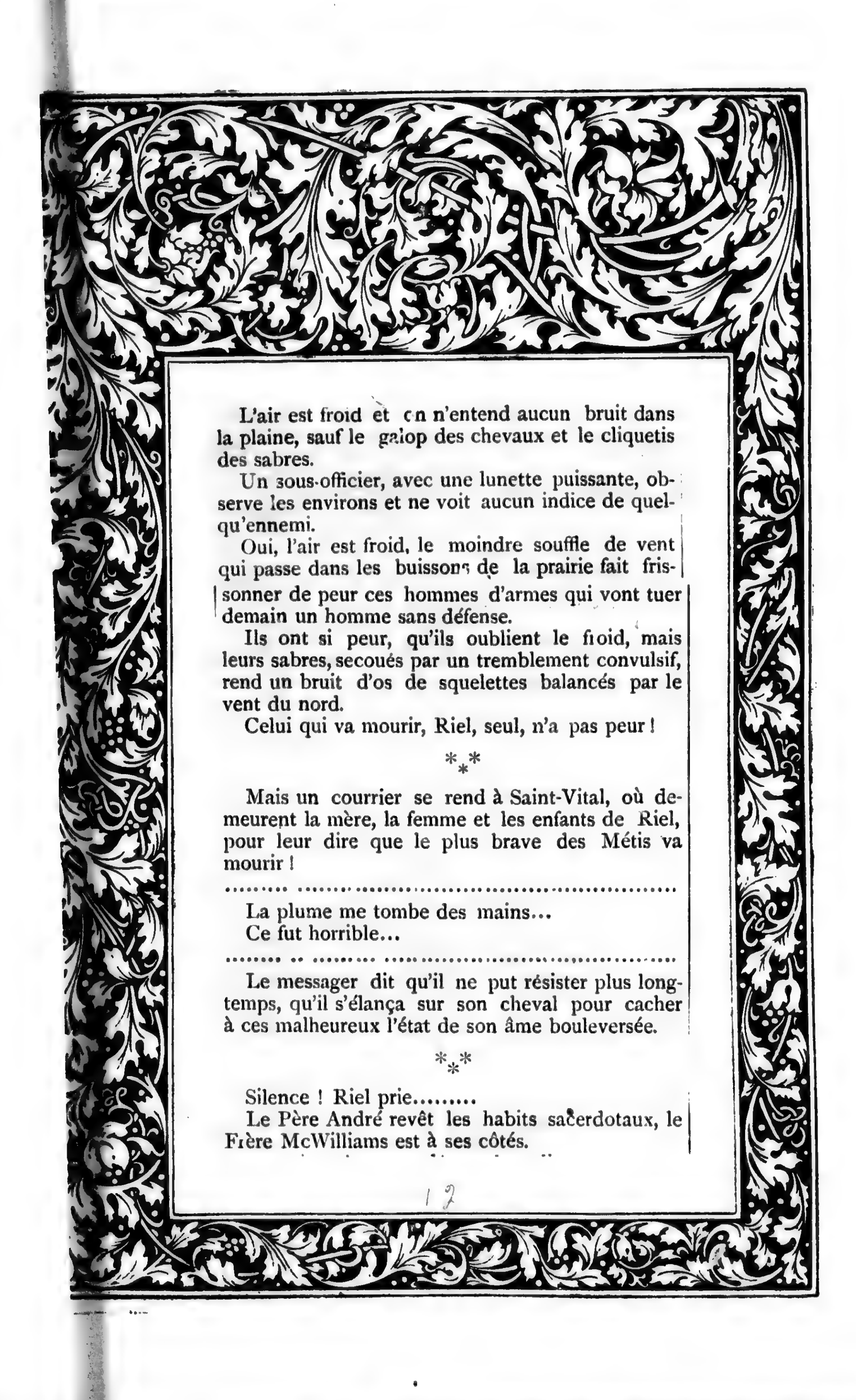
Malgré leurs hautes murailles, leurs bastions, leurs fortins et leurs fortifications, les hommes qui gardaient Riel chargé de chaînes, ont peur, si peur, qu'i's prennent des précautions extraordinaires pour empêcher tout coup de main.

Deux cents hommes sont disséminés dans la plaine.

Je n'invente rien, lisez ensuite ce que dit le télégraphe.

Une garde de vingt hommes de police montée fait la patrouille dans les environs des casernes, à minuit. La police fait sa ronde toutes les deux minutes.





L'air est froid et on n'entend aucun bruit dans la plaine, sauf le galop des chevaux et le cliquetis des sabres.

Un sous-officier, avec une lunette puissante, observe les environs et ne voit aucun indice de quelqu'ennemi.

Oui, l'air est froid, le moindre souffle de vent qui passe dans les buissons de la prairie fait frissonner de peur ces hommes d'armes qui vont tuer demain un homme sans défense.

Ils ont si peur, qu'ils oublient le froid, mais leurs sabres, secoués par un tremblement convulsif, rend un bruit d'os de squelettes balancés par le vent du nord.

Celui qui va mourir, Riel, seul, n'a pas peur !

***

Mais un courrier se rend à Saint-Vital, où demeurent la mère, la femme et les enfants de Riel, pour leur dire que le plus brave des Métis va mourir !

....

La plume me tombe des mains...

Ce fut horrible...

....

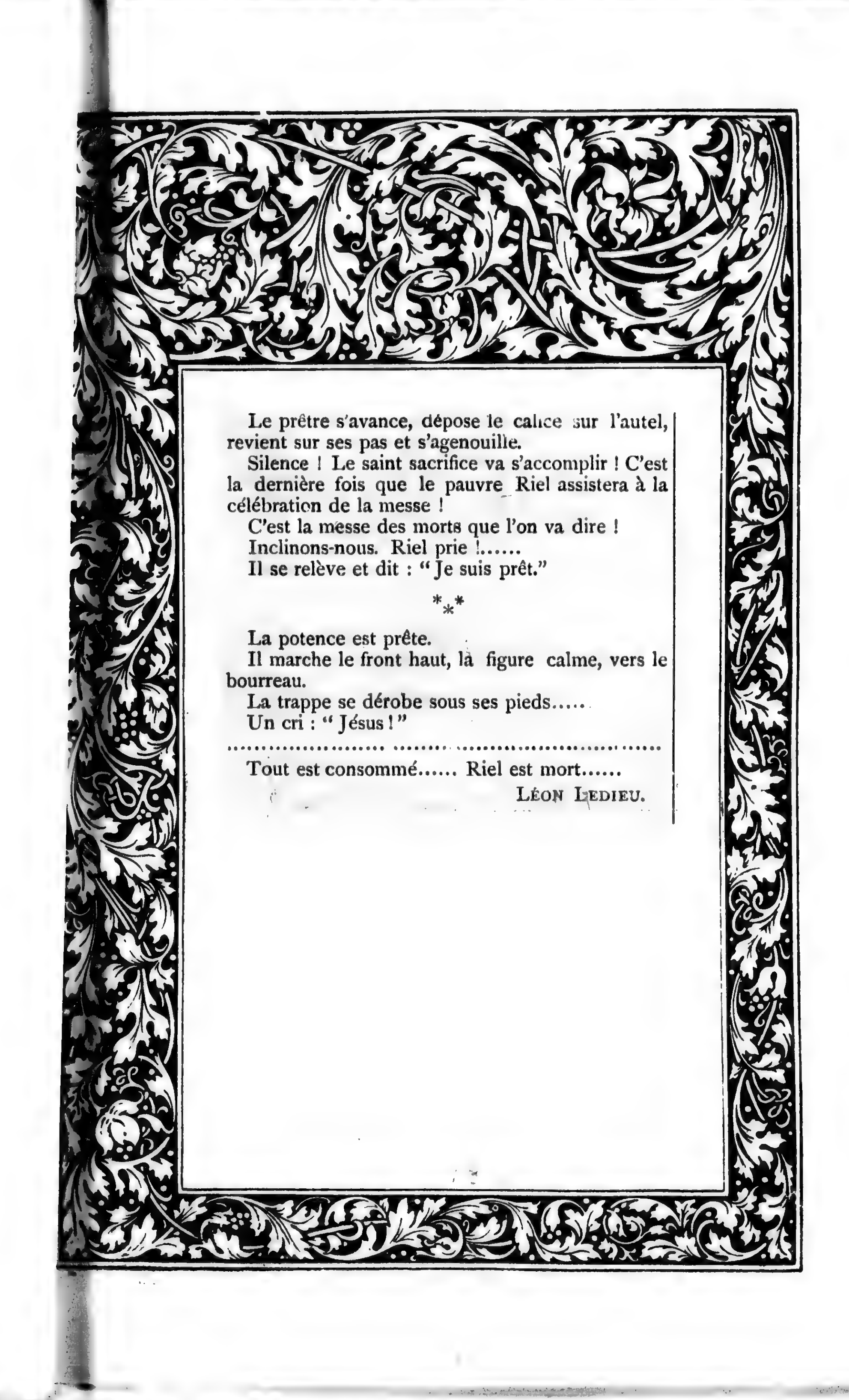
Le messager dit qu'il ne put résister plus longtemps, qu'il s'élança sur son cheval pour cacher à ces malheureux l'état de son âme bouleversée.

***

Silence ! Riel prie.........

Le Père André revêt les habits sacerdotaux, le Frère McWilliams est à ses côtés.





Le prêtre s'avance, dépose le calice sur l'autel, revient sur ses pas et s'agenouille.

Silence ! Le saint sacrifice va s'accomplir ! C'est la dernière fois que le pauvre Riel assistera à la célébration de la messe !

C'est la messe des morts que l'on va dire !

Inclinons-nous. Riel prie !......

Il se relève et dit : "Je suis prêt."

***

La potence est prête.

Il marche le front haut, la figure calme, vers le bourreau.

La trappe se dérobe sous ses pieds.....

Un cri : "Jésus !"

....

Tout est consommé...... Riel est mort......

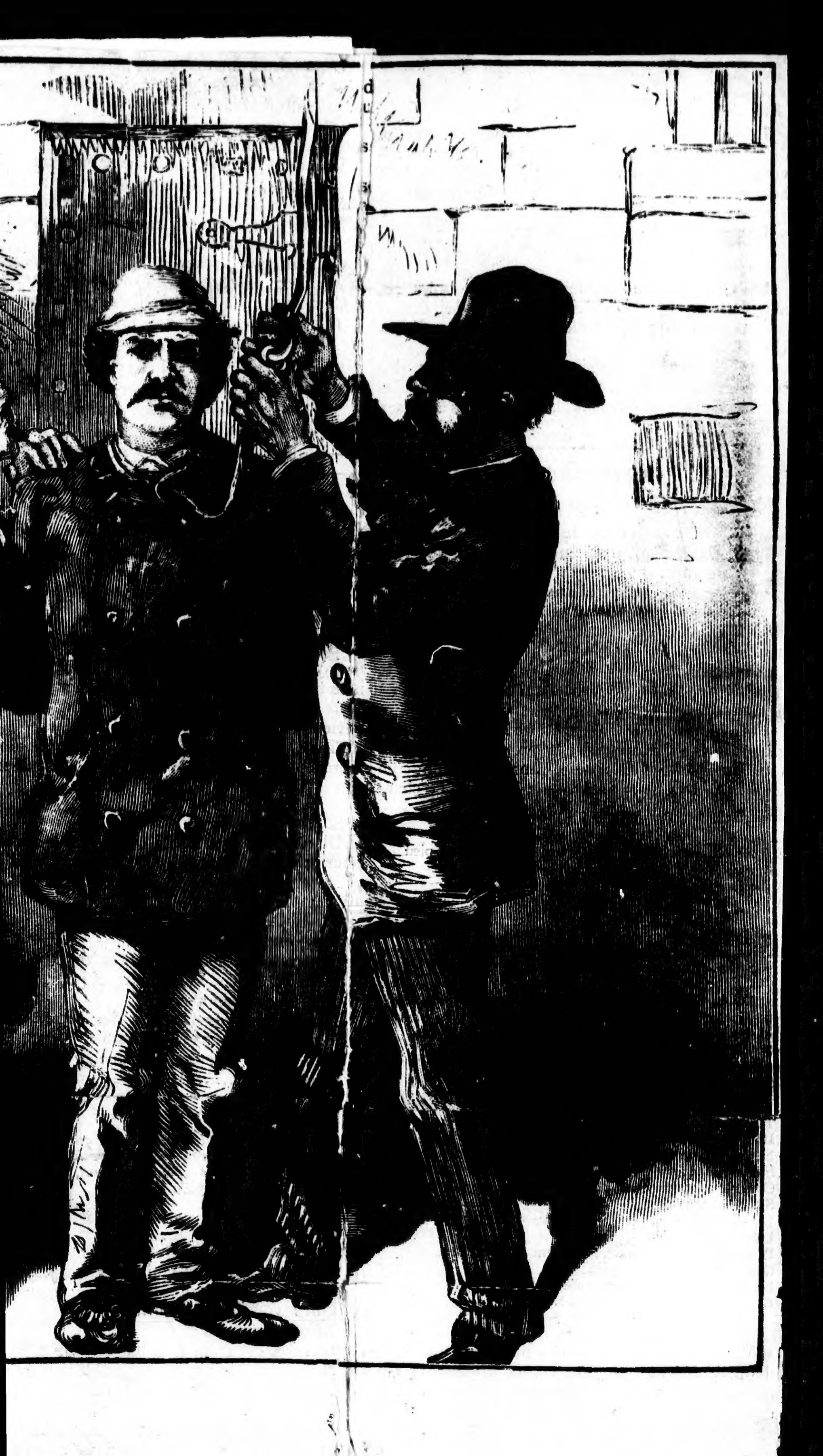
LÉON LEDIEU.







L'EXÉCUTION DE



L'EXÉCUTION DE RIEL

